

DEPARTEMENT
CALVADOS
CANTON
CAEN IV
COMMUNE
EPRON

REPUBLIQUE FRANCAISE

N °112/2026

Liberté - Egalité - Fraternité

ARRETE DU MAIRE

ARRÊTÉ ÉTABLISSANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE AU TITRE DE L'ANNEE 2026.

Le Maire de EPRON

Vu le code général de la fonction publique,
Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la Fonction Publique Territoriale,
Vu l'arrêté n° 102-2020 - du 28/12/2020 fixant les Lignes Directrices de Gestion à compter du 1^{er} janvier 2020,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2026 est établi comme suit : **Avancement au grade de** : Adjoint technique principal de 2^e classe

Nom / Prénom	Grade actuel	Date d'effet de la nomination
ROCHE Jérôme	Adjoint technique	01/09/2026

ARTICLE 2 : Le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2026 est établi comme suit : **Avancement au grade de** : Attaché principale

Nom / Prénom	Grade actuel	Date d'effet de la nomination
LANGEARD Laure	Attaché	15/09/2026

Le présent tableau d'avancement sera transmis au Centre de Gestion du Calvados qui en assurera la publicité, en application de l'article L522-26 du code général de la fonction publique susvisé.

Fait à Epron, le 14/08/2026
 Le Maire,
 Franck GUEGUENAT



Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Notifié le 14/08/2026- Signature de l'agent : Monsieur Roche

Notifié le 14/08/2026 - Signature de l'agent : Madame Langeard Laure

COLLECTIVITE : _____ EPRON

Adresse : PLACE FRANCIS BERNARD – 14 610 EPRON

CATEGORIE : A ☐ B ☐ C ☒
(Cocher la case correspondante)

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT POUR L'ANNEE 2026 AU GRADE DE : Adjoint technique principal
Etabli par appréciation de la valeur professionnelle – articles L522-24 et L522-26 du code général de la fonction publique (en deux exemplaires).
Les nominations sont prononcées dans l'ordre du tableau, au cours de la période de validité, qui ne peut excéder le 31 décembre de l'année en cours.

RATIO FIXE DANS CE GRADE		Pourcentage	100 %
		Date d'avis du CT	18.05.2007
		Date de délibération	12.07.2007
LIGNE DIRECTRICE DE GESTION		Date d'avis du CT	10.12.2020
		Date de l'arrêté	28.12.2020

Nombre de promouvables pour ce grade : 1

POUR LA CATEGORIE B
Année de la dernière nomination pour le grade demandé : _____
Par ancienneté ☐ Par examen professionnel : ☐

Ordre de priorité	Nom et prénom de l'agent	Grade et échelon actuels	Date d'effet souhaité de l'avancement	Examen professionnel ou à l'ancienneté	OBSERVATIONS / VISA DU CDG
1	Roche Jérôme	Adjoint technique - Ech 6.	1-09-2026.	Examen professionnel	

Le Maire (ou le Président) - Franck - Guéguenidit -
Fait à Epron....., le 19.08.2020.




COLLECTIVITE : _____ EPRON

CATEGORIE : A ☒ B ☐ C ☐
(Cocher la case correspondante)

Adresse : PLACE FRANCIS BERNARD – 14 610 EPRON

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT POUR L'ANNEE 2026 AU GRADE DE :

ATTACHE PRINCIPAL

Etabli par appréciation de la valeur professionnelle – articles L522-24 et L522-26 du code général de la fonction publique (en deux exemplaires).
Les nominations sont prononcées dans l'ordre du tableau, au cours de la période de validité, qui ne peut excéder le 31 décembre de l'année en cours.

Nombre de promouvables pour ce grade : 1

POUR LA CATEGORIE B

Année de la dernière nomination pour le grade demandé : _____
Par ancienneté ☐ Par examen professionnel : ☐

RATIO FIXE DANS CE GRADE	Pourcentage	100 %
	Date d'avis du CT	18.05.2007
LIGNE DIRECTRICE DE GESTION	Date de délibération	12.07.2007
	Date d'avis du CT	10.12.2000
	Date de l'arrêté	28.12.2020

Ordre de priorité	Nom et prénom de l'agent	Grade et échelon actuels	Date d'effet souhaité de l'avancement	Examen professionnel ou à l'ancienneté	OBSERVATIONS / VISA DU CDG
1	LANGUARD Laurene.	Attaché. Ech 8	15. sept. 2026	Ancienneté	

Le Maire (ou le Président) - French Gueguenot

Fait à Epron....., le 12.08.2026.

